

Le programme a eu tendance à susciter des activités faussement créatrices d'emplois, ce qui a toujours causé des problèmes, et il s'est en outre révélé de plus en plus difficile de contrôler cet aspect indésirable du programme.

Le gouvernement a l'intention de mettre l'accent sur les programmes de développement au lieu des programmes à court terme.

Nous divergeons d'opinion quant à la manière dont ce projet a été présenté et décrit comme crédit non budgétaire s'échelonnant sur trois ans à partir de décembre 1972 jusqu'au 30 juin 1975. Je ne puis que répéter ce qu'on dit de nombreux orateurs, c'est-à-dire, que ce crédit demande l'autorisation de dépenser 350 millions de dollars pendant trois années financières. Pourtant le budget des dépenses s'applique à l'année financière se terminant le 31 mars 1973. Il semble peu approprié que le gouvernement demande des crédits supplémentaires pour l'année se terminant le 31 mars 1973. L'adoption de ce crédit confèrera une autorisation qui s'étendra jusqu'au milieu de l'année 1975. Je ne prétends pas être spécialiste des règles parlementaires, mais une telle façon de procéder me paraît très irrégulière. En outre, le crédit décrit est non budgétaire puisque, de fait, il y aura exonération de 50 p. 100 des frais normaux de main-d'œuvre engagés sur place si la province et les municipalités satisfont à certaines conditions. Sur ce point il me semble que le crédit renferme certaines conditions en vertu desquelles les fonds dépensés sur une période de trois ans représenteront à vrai dire un crédit budgétaire que le gouvernement combine ici avec des éléments non budgétaires, ce qui selon moi va à l'encontre de l'article 20 de la loi sur l'administration financière.

Lorsque le ministre des Finances (M. Turner) a témoigné au comité, il semblait assez sûr que le montant de 75 millions de dollars était une évaluation raisonnable de ce qui serait requis cette année et il existe des preuves probantes à l'appui de son évaluation. Mais, pour la deuxième et la troisième année, il n'a pu que nous donner des chiffres bruts de 170 millions et 105 millions de dollars. A mon avis, les 75 millions aurait dû être présentés comme un crédit supplémentaire et le reste par voie législative. Quel serait l'avantage de cette façon d'agir? C'est que la mesure législative aurait pu être discutée à la Chambre et commentée convenablement.

De nombreuses sections de ce programme louable pourraient être approuvées d'une manière significative. Pour qu'il soit efficace, un programme de travaux d'hiver demande beaucoup de prévoyance et de planification. Une préparation préalable soignée permet à un programme d'être mis en œuvre rapidement. On ne devrait pas dépendre d'une approbation tardive, comme c'est le cas présentement. Il faut une grande souplesse tant dans les domaines d'application que dans celui des efforts. Il faut effectuer des recherches préalables et efficaces pour déterminer les régions méritant le plus qu'on s'en occupe. L'objectif doit être de faire face aux conditions locales et régionales. Pour éviter un gaspillage inutile nous aurions du faire preuve de grand soin dans le choix de projets appropriés, ce qui sera impossible maintenant dans bien des cas. Il est nécessaire de décentraliser les niveaux de décision des programmes afin d'acquiescer une plus forte sensibilité aux besoins locaux et régionaux. Je pense qu'il serait également sage de veiller à ce que des emplois

Subsides

soient offerts autant que possible à ceux qui sont actuellement au chômage.

Un élément important est qu'un programme de ce genre devrait s'intéresser équitablement aux régions les plus pauvres. Il est certain qu'un débat à la Chambre ferait ressortir des moyens permettant d'améliorer le programme de travaux d'hiver. Si ce programme nous avait été présenté sous forme de bill, nous aurions été beaucoup plus en mesure de le rendre efficace. Je suis en faveur de ce programme car je l'estime extrêmement utile.

M'étant toujours intéressé aux statistiques, j'aimerais signaler qu'un communiqué publié il y a quelques jours indique que le nombre des personnes actives âgées de 14 à 25 ans s'élevait à 2,261,000 en janvier 1973. Ce groupe comportait 300,000 chômeurs alors que le groupe âgé de 25 ans et plus comporte trois fois plus de personnes employées, soit 6,620,000 et 388,000 chômeurs. En d'autres termes, bien que les personnes actives âgées de 25 ans et plus soient trois fois plus nombreuses que dans le groupe d'âge de 14 à 24 ans, le nombre de chômeurs dans ces deux groupes est approximativement indentique. Cela est probablement dû à la raison que chacun connaît mais que j'aimerais répéter c'est-à-dire le nombre élevé de jeunes arrivant sur le marché du travail dans ce groupe d'âge.

• (1220)

L'Annuaire du Canada pour 1970-1971 indique qu'entre 1961 et 1966 le nombre d'habitants âgés de moins de 15 ans s'est accru de 400,000 alors qu'entre 1956 et 1961 cet accroissement était de 967,000. En d'autres termes, ce groupe comportait près de deux fois et demie plus d'habitants dans ce groupe d'âge de 1956 à 1961 qu'entre 1961 et 1966. Sur la base de la définition de Statistique Canada, de l'âge d'entrée sur le marché du travail qui est de 14 ans, un nombre élevé de jeunes sont en âge de travailler.

C'est pourquoi il me semble qu'à cette étape de notre histoire économique, nous pourrions envisager très soigneusement les projets qui pourraient s'avérer utiles. Entre 1956 et 1961, le nombre des naissances est passé de 461,000 à 471,000. Ce taux a diminué rapidement après 1965 et il est maintenant d'environ 360,000. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que, dans les cinq ou six prochaines années, un grand nombre de jeunes s'intégreront à la population active, et c'est pourquoi il est grand temps que nous adoptions une politique visant à établir l'infrastructure dont notre pays aura besoin au cours des dix prochaines années.

Je pense que ce programme de travaux d'équipement est très utile et que nous devrions peut-être le développer. Étant donné qu'au cours des sept ou huit années suivantes, le nombre de personnes qui rejoindront la population active va diminuer, je suis certain que nous constaterons qu'il y a un grand nombre de choses que nous aimerions faire en tant que nation mais que nous manquerons de personnes pour réaliser ces objectifs. C'est pourquoi nous devrions étudier l'infrastructure de nos villes, construire des routes et des chemins de fer menant à certains points précis dans le Nord du pays, ce qui serait extrêmement utile pour les années à venir. Étant donné que dans les cinq à sept prochaines années nous disposerons de la population active nécessaire pour réaliser ces projets, il nous faut nous en servir.